

# Feuille de route

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DU GRAND NANCY



## Encourager l'économie circulaire locale

2022-2026

AVEC LE SOUTIEN DE



métropole  
Grand Nancy

## **03** AVANT-PROPOS

- A) Le concept de l'économie circulaire
- B) Intégration des enjeux de l'économie circulaire dans la stratégie de développement économique métropolitaine

## **08** ENTREPRENEURIAT DE TERRITOIRE : ANCRAGE LOCAL ET DURABLE

- A) Acculturer les entrepreneurs, les entreprises et leurs salariés aux transitions liées au défi climatique
- B) Encourager les transitions et l'émergence de nouveaux modèles de développement durable
- C) Accompagner et aiguiller les entreprises vers les différents dispositifs d'accompagnement aux transitions

## **18** CIRCULARISER LES CHAÎNES DE VALEUR DES SECTEURS ÉCONOMIQUES D'AVENIR ET PEU DÉLOCALISABLES

- A) Développer des filières/domaines à enjeux en lien avec l'économie circulaire sur le territoire
- B) Soutenir et accompagner des produits et services plus circulaires sur le territoire
- C) Faciliter les synergies locales pour intensifier les échanges et mutualisations inter-entreprises : la démarche d'écologie industrielle et territoriale

# AVANT PROPOS

# A) Le concept de l'économie circulaire

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 introduit dans le droit français l'Économie Circulaire (Eci). Elle pose les bases et donne quelques objectifs, comme la réduction de la pression sur les ressources de 30 % entre 2010 et 2030.

En 2020, le plan d'action pour l'économie circulaire présenté par la Commission européenne renforce cette nécessité d'économie de ressources.

Selon l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), l'économie circulaire se définit « comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement ». Ce concept invite à faire évoluer nos pratiques, à inventer de nouveaux modes de production et de consommation plus durables.

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE REPOSE SUR 7 PILIERS :

*Piliers à destination des acteurs économiques :*

- **L'approvisionnement durable** : limiter la consommation de matières premières en privilégiant les ressources renouvelables
- **L'écoconception** : prise en compte dès la conception et sur l'ensemble du cycle de vie (biens, services et procédés) des impacts environnementaux
- **L'écologie industrielle et territoriale (EIT)** : coopération interentreprises pour mutualiser des besoins (infrastructures, services...), échanger des flux (matières, énergies...)
- **L'économie de la fonctionnalité** : proposer un service complet d'usage (concentré sur les effets utiles du service) plutôt que la possession d'un bien (différent de la simple location)

*Piliers à destination des consommateurs (publics et privés) :*

- **La consommation responsable et durable** : effectuer son choix en prenant en compte les impacts économiques (production locale...), environnementaux (transport, consommation des ressources...) et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du bien ou du service
- **L'allongement de la durée d'usage** : favoriser la seconde main, la réparation, le don ou la vente d'occasion

-> Le réemploi offre une seconde vie pour la même utilité à un produit, une matière qui n'est pas un déchet.

-> La réutilisation concerne des déchets utilisés à nouveau en détournant éventuellement son usage initial (surcyclage).

*Pilier à destination des gestionnaires de déchets :*

- **Le recyclage** : valoriser les déchets pour produire une matière première proche de celle d'origine

## La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) de 2020 a pour objectif de mettre en œuvre les mesures de la feuille de route pour l'économie circulaire et de transposer les directives du paquet européen de l'économie circulaire :

- Créer de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs de déchets (REP)
- Rédiger des dispositions en faveur de la réparation et du réemploi, de la commande publique durable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et l'interdiction de destruction des invendus
- Supprimer les objets en plastique à usage unique d'ici 2040 et objectif de 100 % des plastiques recyclés en 2025
- Développer la vente en vrac
- Incorporer des matières premières recyclées dans les produits

## LE SYSTÈME LINÉAIRE A ATTEINT SES LIMITES



## OBJECTIF : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

### NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale**  
on mutualise (utilisation des ressources (eau, énergie, ...) et des services (transport, lieux de travail...)) ; par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**  
on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**  
on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

### MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

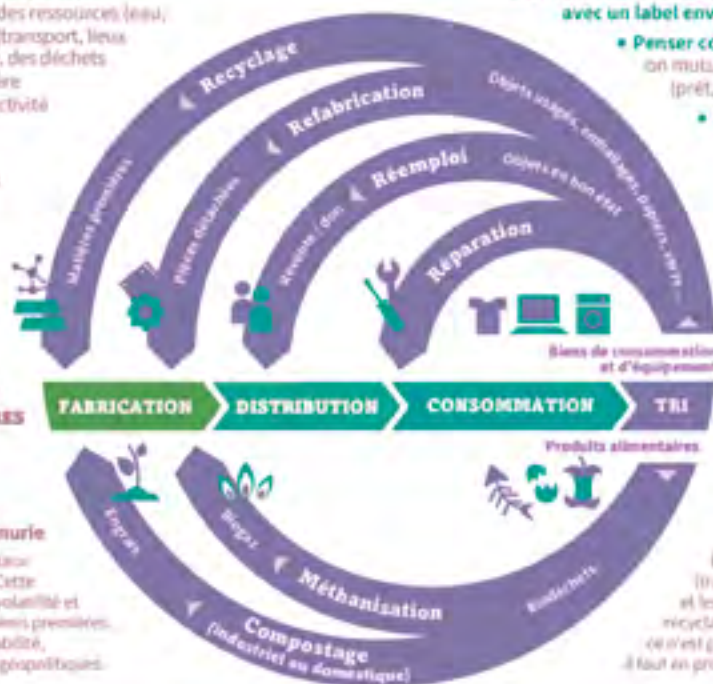
- Certaines ressources sont menacées de pénurie
- C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette rareté va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.

### NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**  
on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**  
on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**  
on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

### MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

- Le recyclage des déchets ne suffira pas !
- Il y a une économie de l'énergie (transport, usines industrielles...) et les déchets ne sont pas tous recyclés, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.



Source : ADEME "L'économie circulaire comment ça marche" 2020 (agence Giboulées)

L'économie circulaire apparaît comme une opportunité de développement local, favorable à :

- › La création d'emplois non délocalisables ;
- › La compétitivité des entreprises ;
- › La préservation des ressources ;
- › La maîtrise des dépenses publiques.

Les bénéfices pour l'économie en termes de création de richesse, d'activités et d'emplois nouveaux et d'innovations sont bien réels.

Dans la feuille de route économie circulaire nationale, on estime que ce secteur représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires, dont certains métiers sont à inventer ou dans des modèles économiques nouveaux (par exemple l'économie de la fonctionnalité).

# B) Intégration des enjeux de l'économie circulaire dans la stratégie de développement économique métropolitaine

Le Grand Nancy se veut être une Métropole partenariale, fabricante, innovante et accueillante. Elle entend, dans un souci d'exemplarité et de durabilité, encourager les projets collectifs ou ceux s'inscrivant dans les enjeux de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie collaborative.

Le territoire s'est attaché depuis plus de 20 ans à prendre en compte les enjeux environnementaux dans son périmètre de compétences tout en cherchant à favoriser les conditions de développement économique et d'attractivité du territoire.

Cette volonté, couplée au potentiel de son territoire, a conduit la Métropole à faire de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) l'une de ses priorités dès 2015 afin d'ancrer encore davantage son action en faveur de l'économie circulaire.

La Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec la Banque des Territoires, a initié en 2019 une étude de préféabilité d'une démarche d'EIT. Celle-ci a permis de valider la pertinence de l'amorçage d'une démarche d'EIT sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy et la motivation des acteurs économiques mobilisables (ATP, réseaux d'entreprises...).

En avril 2020, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est via l'appel à projets « Émergence de démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale », la Métropole a recruté une animatrice dédiée à l'économie circulaire. Le Grand Nancy est désormais intégré aux réseaux régionaux et nationaux des acteurs de l'EIT.

Le changement climatique, la raréfaction des ressources et la diminution de la biodiversité sont des urgences auxquelles le territoire doit faire face. Ce sont autant des défis économiques, sociaux et écologiques qui imposent de revisiter nos priorités. La crise du Covid a montré la fragilité de nos économies et les conséquences des bouleversements qu'elle a générés ou accélérés en termes d'organisation du travail, d'adaptation productive, de chaîne d'approvisionnement, d'animation commerciale, ceux-ci pouvant autant constituer des opportunités que des menaces.

Dans cette perspective, le Grand Nancy a souhaité poursuivre les efforts de structuration et d'appui vers l'économie circulaire en concentrant son action sur trois piliers : l'entrepreneuriat de territoire, le renforcement des chaînes de valeur vers de l'économie circulaire et l'EIT – l'économie de la fonctionnalité.



# Le Grand Nancy

# mobilisé pour le climat PCAET et COP Territoriale



Dans le sillage de la 26<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Parties (COP26) de Glasgow, il nous appartient collectivement de faire face à l'urgence climatique en réinventant de nouveaux modèles à même de concilier un développement durable, un mieux-vivre ensemble autour d'une trajectoire de transition énergétique partagée par tous.

## CETTE AMBITION SE TRADUIT PAR DEUX DÉMARCHES CONJOINTES ET COMPLÉMENTAIRES :

**Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand Nancy** qui vise à accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une ville bas-carbone au cours des prochaines décennies.

Il s'agit d'établir un plan d'action pour une ville plus apaisée, conviviale et accessible. Élaboré en lien avec les partenaires et les acteurs du territoire, le PCAET sera soumis au Conseil métropolitain début 2023. Grâce à cette feuille de route pour les six prochaines années, la Métropole pourra agir au quotidien dans des domaines tels que l'urbanisme, les déplacements, l'alimentation, les énergies renouvelables ou encore la biodiversité.

Parallèlement, il s'agit de réussir la mobilisation du plus grand nombre pour la transition écologique de notre bassin de vie : institutions, acteurs socio-professionnels, universitaires et étudiants, associations, habitants et usagers... C'est le sens de la **COP territoriale** proposée par le Grand Nancy. La plateforme « je participe » de la COP du Grand Nancy est un espace de dialogue pour constituer une communauté qui s'engage pour le climat. Des temps d'échanges et des événements seront proposés au fil de l'année 2022 et au-delà. Ces rencontres auront plusieurs missions : sensibiliser aux enjeux du changement climatique, faire connaître les leviers d'actions, enrichir le Plan Climat Air Énergie Territorial et partager des solutions à mettre en œuvre pour prémunir le territoire contre les vulnérabilités liées au dérèglement climatique. Cela se traduira par des engagements collectifs pour l'avenir et des actions concrètes à mettre en place pour faire évoluer le territoire.

**entrepreneuriat**



**territoire**  
**ancrage local**  
**et durable**



Les évaluations réalisées par l'ADEME dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2) montrent que la transition écologique constitue un levier de croissance et de création d'emplois dans l'économie française : elle engendrerait la création de l'ordre de 500 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 et de 900 000 postes à l'horizon 2050 par rapport au scénario tendanciel. Ces évolutions nécessiteront à la fois d'accompagner les reconversions des secteurs en mutation et de faire face aux risques de pénurie de compétences dans les filières vertes en forte expansion.

L'économie circulaire contribuera en outre à l'atteinte de certaines des cibles des objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour la France. Les bénéfices pour l'économie en termes de création de richesse, d'innovations, d'activités et d'emplois nouveaux sont bien réels.

Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables. L'économie circulaire, c'est aussi la réduction de la dépendance aux importations de matières premières et aux aléas économiques mondiaux. Il s'agit d'une politique qui vise à maximiser sur le territoire national la valeur ajoutée associée aux opérations de recyclage, à accompagner la montée en gamme de la production locale et à positionner les entreprises françaises parmi les leaders européens de l'économie circulaire. Pour les entreprises, ce sont des innovations pour écoconcevoir les produits et à terme des gains de compétitivité, notamment dans le domaine des plastiques qui doit faire l'objet de progrès marqués. La sobriété numérique constitue également une opportunité pour la transition, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services.

Sensibilisation à la biodiversité  
- J-F LIVET - Métropole  
du Grand Nancy

# A) Acculturer les entrepreneurs, les entreprises et leurs salariés aux transitions liées au défi climatique

## 1-) SENSIBILISER ET ANCRER LA CULTURE CIRCULAIRE AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL

La Métropole entend participer à la diffusion des principes de l'économie circulaire, des sobriétés (foncière, énergétique, ressources...), des enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et des moyens de favoriser la biodiversité auprès des porteurs de projets et des professionnels, quel que soit leur secteur d'activités. L'enjeu est de prendre en compte toute la chaîne de valeur sur l'intégralité du cycle de vie du bien, du service, du procédé...

En ce sens, le Grand Nancy s'appuiera sur ses opérateurs (agence de développement économique Lorr'Up, Grand Nancy Innovation) et ses partenaires de la création et reprise d'entreprises (PACELOR / ALEXIS...), y compris Initiative Grand Nancy qui pourrait inciter les créateurs.

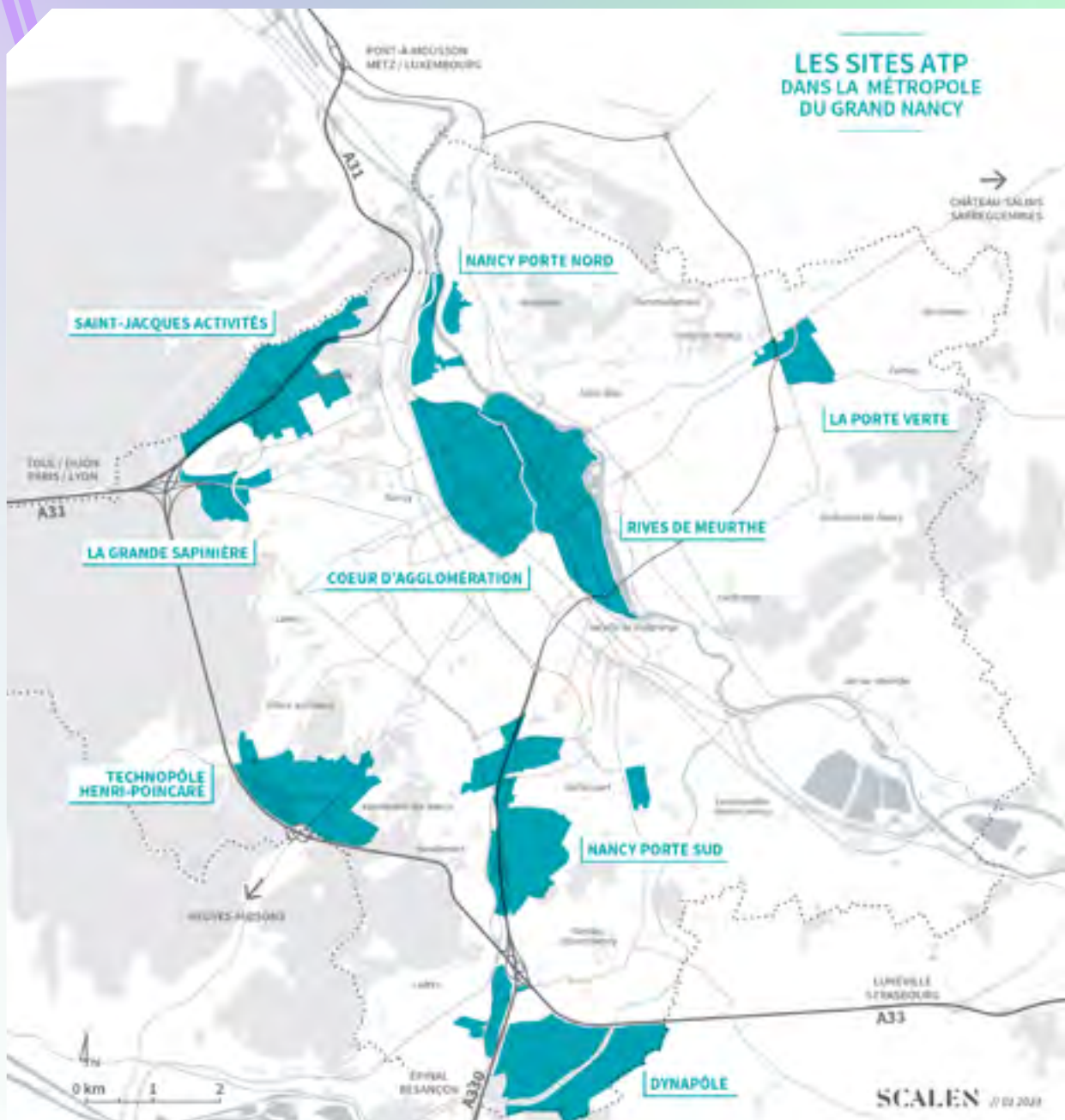


## 2-) LES RELAIS DU TERRITOIRE

Tout comme les champs de l'économie circulaire, l'écosystème des acteurs sensibilisant aux transitions est vaste, incluant une multitude d'acteurs allant des chambres consulaires au monde associatif en passant par les institutionnels. La Métropole du Grand Nancy veillera à communiquer sur les événements de type formations, webinaires, publications, appels à projets..., en lien avec l'Agence de développement économique Lorr'Up et les ATP qui pourront relayer au plus près des entreprises.

Les ATP (« une Association, un Territoire, un Projet ») organisent en propre des événements de sensibilisation sur les thématiques de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de type petit déjeuner thématique, fête de la mobilité, journée du recyclage... Le déploiement d'actions en faveur de la RSE et l'EIT est un objectif inscrit dans le Pacte ATP qui lie la Métropole du Grand Nancy avec les différentes associations ATP métropolitaines.

Depuis leur création en 2006, les zones ATP ont gagné une certaine maturité sous l'impulsion des chefs d'entreprise impliqués bénévolement avec l'appui du Grand Nancy. Ces réseaux territoriaux d'entreprises ont permis de créer une solide dynamique au sein de 9 territoires.



L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière sur la rénovation énergétique. Fondée en 2007 à l'initiative de la Métropole du Grand Nancy et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy - Champenoux en partenariat avec l'ADEME, l'ALEC encourage les économies d'énergies locales et la transition énergétique. Un centre de ressources documentaires variées existe dans les locaux de l'ALEC, situés quartier des Rives de Meurthe à Nancy. Une base documentaire, boîte à outils, est accessible gratuitement en ligne.

Les chambres consulaires, les pôles de compétitivité et autres organismes présentent régulièrement des sessions de sensibilisation à destination des entreprises. La Métropole du Grand Nancy, membre des réseaux de l'économie circulaire Grand Est « CollEctif » et animateurs de démarches EIT, est en veille sur l'ensemble des temps forts et labellisations.

### 3-) DIFFUSER LES INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La complexité et l'éparpillement des dispositifs sont l'une des causes majeures de démotivation pour les entreprises. La Métropole pourra assurer un « guichet unique » qui centralise les informations (accompagnement, subventions) relatives au développement de l'économie circulaire. Une page dédiée à l'économie circulaire sera créée sur le site internet métropolitain, notamment pour diffuser les publications, formations en ligne, appel à projets de l'ADEME à destination des entreprises.

En complément, une sensibilisation interne des agents serait intéressante pour permettre une prise en compte transversale des questions circulaires dans les différents projets et compétences de la Métropole.

Par ailleurs, le site de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) du Grand Nancy communique sur les services liés à la gestion des déchets et les aides métropolitaines pour la rénovation énergétique (CEE) à destination des professionnels et des associations. Des formulaires de demande dématérialisés ont été conçus par le Lab numérique du pôle Développement économique dans le cadre du déploiement de la Gestion Relation Citoyen (GRC).



Source : ADEME - Recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les entreprises - référence 011408

# B) Encourager les transitions et l'émergence de nouveaux modèles de développement durable

## 1-) DÉVELOPPER LE LEVIER DES ACHATS RESPONSABLES POUR LES ENTREPRISES

En 2020, 35 % des PME ont entrepris une démarche achats responsables depuis moins de 2 ans et voient celle-ci comme une priorité (à 57 %). Source : Obsar Baromètre 2021

Le poids des achats (produits, prestations, services) représente en moyenne 50 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. Ils constituent un axe important d'amélioration de sa performance économique. La fonction achats est au cœur du fonctionnement de l'entreprise : transversale en interne et à l'externe, notamment avec les fournisseurs. Transiter vers les achats durables est vecteur de sensibilisation et de changement des pratiques, sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'entreprise peut décliner les achats responsables directement dans sa fonction achats ou, mieux, l'inscrire dans une démarche plus globale de politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). La publication de la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociale des organisations donne un coup d'accélérateur aux achats responsables.

Des sessions de sensibilisation pourront être menées avec l'utilisation du jeu de société pédagogique coopératif développé dans le cadre de Climaxion : « Arthur et la quête des achats durables ». Les joueurs y appréhendent les différentes logiques autour desquelles s'articulent les achats responsables et doivent identifier des leviers qui permettent de les mettre en œuvre. Pour les entreprises souhaitant aller plus loin, des opérations collectives d'accompagnement sont portées par la CCI Grand Est avec le soutien de l'ADEME et la Région Grand Est.

## 2-) FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE MÉTROPOLITAINE UN LEVIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) introduit une obligation nouvelle pour les acheteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs groupements. Les acheteurs publics doivent désormais acquérir des fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20 % et 40 %). Sont exclus de l'obligation les achats de travaux et de services.

La loi AGECE prévoit aussi un recours aux matériaux issus du réemploi lors d'opérations de construction et de rénovation pour les acheteurs publics. Pour les constructions neuves, l'article L2172-5 du Code de la Commande Publique prévoit dorénavant que les acheteurs « ne puissent exclure les constructions temporaires ayant fait l'objet d'un reconditionnement pour réemploi, sous réserve que leurs niveaux de qualité et de sécurité soient égaux à ceux des constructions neuves de même type ».

La Métropole du Grand Nancy souhaite faire de l'achat public un levier de développement en élaborant un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui permette d'intégrer des objectifs d'économie circulaire dans la politique générale d'achat public et de garantir que les achats effectués à l'avenir respecteront un minimum de circularité. Elle a participé aux groupes de travail organisés pour les acheteurs publics par la Région Grand Est pour accompagner sur le développement des clauses environnementales dans les marchés publics.

L'objectif est aussi de favoriser une relation de confiance et de faciliter les échanges entre les donneurs d'ordres, les PME/PMI locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La Métropole pourra s'appuyer sur l'agence de développement économique Lorr'Up et les consulaires, ainsi que sur le réseau « commande publique Grand Est », initié par la Région et l'État, dont les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir la commande publique, régionale et nationale, auprès des entreprises et structures ESS du Grand Est, renforcer les capacités pour leur permettre d'accéder aux marchés publics,
- Développer le dialogue entre acteurs publics et privés,
- Favoriser les échanges entre acteurs publics sur la thématique des achats dans le Grand Est.



Conception de mobilier détente pour la Méchelle à partir de bois issu de palettes - Crédit K. Frikha - Métropole du Grand Nancy

### 3-) FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE BIO-ÉCONOMIE INNOVANTE

Le secteur des matériaux recouvre des réalités très différentes. Aux familles de matériaux classiques (polymères et métaux, verres et céramiques) s'ajoutent les matériaux biosourcés (molécules, fibres) et les nouveaux matériaux (nanomatériaux, composites, matériaux intelligents). Le spectre d'industrialisation est très large, touchant à une multitude de segments de marché sur des secteurs transverses. Les enjeux sont axés sur des technologies et des procédés plus écoresponsables, plus propres et plus sûrs, permettant l'économie des ressources, la valorisation des déchets, la transformation des produits biosourcés et la synthèse de produits et de matériaux recyclables.

On désigne par matériau biosourcé un matériau constitué partiellement (même 1%) ou totalement de matières d'origine biologique. Il peut être en partie ou entièrement conçu avec des éléments recyclés. On distingue divers types de matériaux biosourcés : sylvicoles (bois et dérivés), agricoles (laine de mouton, paille, chanvre, lin, etc.) et issus du recyclage (carton et papier recyclé).

Les matériaux à haute valeur ajoutée (bois...) alimenteront des secteurs à forte croissance comme le transport, l'énergie, le BTP, l'environnement ou plus spécifiquement la santé (dispositifs médicaux, prothèses et implants, textiles connectés et intelligents, surfaces antibactériennes, nanoparticules programmables, bio-ingénierie, matériaux biosourcés).



La Métropole est dotée de nombreux acteurs et projets de référence sur lesquelles elle pourra s'appuyer pour stimuler les innovations durables :

- Institut Jean Lamour, laboratoire de renommée internationale avec un axe santé dédié
- Labex Ressource21
- Institut Carnot ICEEL
- Pôle de compétitivité Materalialia
- Des Hommes et des Arbres, projet labellisé « Territoire d'innovation »
- Fort écosystème régional en Lorraine avec de nombreuses plateformes technologiques, clusters et des écoles d'ingénieurs spécialisées dans la Métropole (EEIGM, École de géologie - Laboratoire GéoRessources...)
- Forum Mondial des Matériaux (WMF - World Materials Forum)

# C) Accompagner et aiguiller les entreprises vers les différents dispositifs d'accompagnement aux transitions

## 1-) FACILITER L'ACCÈS DES PORTEURS DE PROJETS AU FINANCEMENT EN LES ORIENTANT ET EN FAISANT CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Les agents des différents services métropolitains sont en capacité de pouvoir apporter aux entreprises un premier niveau d'information sur les thématiques des transitions énergétiques en lien avec leur activité (gestion des déchets, aménagement, mobilités, réseau de chaleur urbain...).

Le pôle Développement économique, en tant que guichet d'entrée, se charge de centraliser les demandes des entreprises pour aiguiller et apporter des éléments de réponse au cas par cas. La mise en réseau avec les différents financeurs (ADEME, Région, Agence de l'Eau...) et dispositifs existants pourra être réalisée. Dans le cadre de la démarche métropolitaine d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), les coopérations entre acteurs seront impulsées (achats groupés, mutualisation d'équipement ou de service, réutilisation de matière ou énergie pour une autre activité).

Animation vélo pour les salariés, crédit photo J-F Livet - Métropole du Grand Nancy



## 2-) METTRE EN RÉSEAU LES PROJETS DÉTECTÉS (CROISEMENTS DES DISCIPLINES ET DES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES)

Le pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un outil créé par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Un PTCE donne un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des enjeux et créer des synergies entre acteurs économiques.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) s'associent avec les collectivités territoriales, des entreprises, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat, au service de projets innovants et porteurs d'un développement local durable.

Depuis fin 2021, le territoire Sud 54 est doté d'un PTCE porté par la SCIC Képos. L'essence de ce PTCE, nommé « Le Levier, pour un territoire solidaire et durable », est la coopération pour aller vers la transition. Il s'agit de créer des réseaux d'acteurs, issus de l'ESS ou non, pour porter des projets de transition écologique et solidaire sans concurrencer des initiatives existantes.

Les nombreuses parties prenantes (associations, Métropole, Département, Ville de Vandoeuvre, SCALEN, CRESS, Université de Lorraine...) sont actives dans les groupes de travail, et ce depuis la rédaction du dossier de candidature à la labellisation.

Au regard des ambitions métropolitaines en termes de développement économique, le pôle Développement économique du Grand Nancy accompagne la démarche et veille à la bonne articulation avec les autres dispositifs déployés sur le territoire et les autres services métropolitains. Il s'agit aussi d'une belle opportunité pour appuyer et venir en relais des politiques de transition écologiques mises en œuvre dans cette dynamique partenariale.

En dehors des projets du PTCE, la Métropole assurera son rôle d'ensemblier pour créer du lien et de la cohérence entre les différentes actions entrepreneuriales sur les transitions, tout en veillant à mobiliser les services adéquats en transversal et les opérateurs pour accompagner au mieux les différents projets.





### 3-) MISE EN AVANT DES RÉUSSITES LORS D'ÉVÈNEMENTS PHARES ET DANS LES SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

Les principes de l'économie circulaire sont parfois complexes et souvent méconnus ou mal compris. Tout comme les bénéfices réels et concrets pour les entreprises. Un autre frein qui ressort est le manque d'exemples locaux de réussite et d'une échelle d'action appréhendable pour les dirigeants d'entreprise ou le grand public. Il est donc primordial d'apporter de la visibilité aux innovations circulaires.

La Métropole du Grand Nancy travaillera en ce sens pour proposer une communication qualitative. Obtenir le label de l'Ademe « Economie Circulaire » permettrait de valoriser la stratégie globale économie circulaire et de donner de la visibilité à son engagement. Inspiré de Cit'ergie, le label Economie Circulaire a récemment été mis en place pour valoriser les politiques territoriales d'économie circulaire. Les 16 premières collectivités engagées dans ce processus ont été reconnues en septembre 2020. Son fonctionnement par palier et la lisibilité de son référentiel permettent de positionner clairement la collectivité et de structurer un programme pour sa progression.

## Focus

Organisé en septembre, l'événement métropolitain « Jardin de Vi(II)e » attire chaque année un grand nombre de visiteurs sur un week-end au Domaine de Montaigu autour de la thématique des éco-gestes.

Cette manifestation est labellisée « éco-manifestation », reconnaissance basée sur une charte composée de 7 thématiques et d'une centaine d'actions qui permettent de limiter l'impact de la manifestation sur l'environnement.

Depuis l'édition 2021, un village des acteurs locaux innovants sur les questions circulaires a été mis en place avec la possibilité pour les entreprises ou acteurs de l'ESS d'exposer, expliquer et vendre leurs produits.



Source: ADEME- Charte graphique du label Ecl



Jardins de ville, jardins de vie édition 2022 – M CUGNOT / Métropole du Grand Nancy

**Circulariser**



**chaînes de  
valeur**

**des acteurs économiques  
d'avenir et peu délocalisables**

Les enjeux des transitions socio-écologique, numérique, énergétique et industrielle exigent de s'adapter rapidement et de manière compétitive à de nouveaux modèles économiques qui se sont développés au fil des dernières décennies : l'économie verte, l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité (basée sur l'usage), ou encore l'économie sociale et solidaire.

Les actions de la Métropole et de ses partenaires en matière de développement économique doivent ainsi créer les conditions d'une transition post-carbone de l'économie.

# A) Développer des filières/ domaines à enjeux en lien avec l'économie circulaire sur le territoire

## 1-) MATÉRIAUX (BTP)

Le secteur de la construction est le plus gros producteur de déchets tout en étant celui qui a fait le plus d'efforts pour les diminuer de 9 % en 10 ans :



Le taux de valorisation des déchets du BTP dans la région Grand Est était de 75 % en 2018 (objectif réglementaire de 70 % atteint principalement grâce aux travaux publics), mais seulement de 42,5 % pour les déchets non dangereux non inertes (bois, plastique, vitrage, métaux, plâtre, ...) ce qui représente une marge de progression très forte.

La loi AGEC impose un nouveau schéma réglementaire pour la prévention et la gestion des déchets du BTP avec pour objectif de lutter contre les dépôts sauvages et atteindre un meilleur taux de valorisation des matières via le réemploi ou la réutilisation.

L'association ReMise, basée sur le territoire, s'est fixé pour objectif de sensibiliser et de former les acteurs de la construction au réemploi. Une plateforme numérique territoriale, en cours d'élaboration avec le soutien de la Métropole du Grand Nancy, permettra de diffuser les ressources disponibles en réemploi et de mettre en relation les différents acteurs tout en accompagnant pour la traçabilité et le suivi des stocks. La mise en ligne de reemployez.fr est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Source: ReMise

**reemployez.fr**  
réduisons les déchets du bâtiment

**VOUS vendez**

- diagnostiqueurs**  
vous réalisez des diagnostics ressources
- matériauthèques/recycleries**  
vous stockez des matériaux de réemploi
- professionnels poseurs**  
vous avez des surstocks de chantier

**services aux vendeurs**

- diffusion des catalogues en vitrine dynamique
- création d'annonces de qualité
- aide à la gestion de votre boutique et la traçabilité

**VOUS achetez**

- professionnels poseurs**  
(Généralistes, TPE, PME...)
- professionnels prescripteurs**  
(Maîtres d'œuvre)
- particuliers**

**services aux acheteurs**

- achat de matériaux de réemploi de qualité
- approvisionnement fiable de la quantité recherchée
- recherche facile: site dédié à la construction

**exemple de matériaux qui se réemploient:**  
égouts, escaliers, solives, pontons, barrières, chemises de béton, coffrages, parois, cloisons, ...  
les déchets de chantier, les déchets d'habitat.

**vos bénéfices**

- mise en relation territoriale
- outil simple d'utilisation
- gain de temps
- économie d'argent
- visibilité des ressources du territoire
- révélateur de votre activité de réemploi
- tiers de confiance

ReNouveau est le bureau d'étude lié à l'association. Il est habilité pour assurer le diagnostic « ressources » aujourd'hui obligatoire pour toute opération de démolition ou réhabilitation significative. En intégrant des partenaires locaux d'insertion pour assurer les missions de déconstruction et de collecte, c'est tout une nouvelle filière circulaire, locale, qui s'organise.



Source: ReMise

Le chantier exemplaire de déconstruction et réhabilitation d'immeubles du Plateau de Haye appartenant à l'Office Métropolitain de l'Habitat (OmH Grand Nancy) constitue un démonstrateur des possibilités de réemploi dans le bâtiment. C'est le cabinet d'études Ajir Environnement, localisé sur la Métropole, qui accompagne l'OmH sur ces questions depuis 2020. La première phase du projet (à compter de juillet 2022 sur 45 mois), qui concerne le bâtiment du Cèdre Bleu, a été sélectionnée par Climaxion dans le cadre de l'appel à projets 2020 « BTP – réduction et valorisation des déchets » (1 600 fenêtres, 4 km de garde-corps, 1 200 baignoires, ...). Ce sont ainsi 3 000 tonnes de CO<sup>2</sup> évités en réemployant sur site une partie des équipements déconstruits (20% des granulats concassés, 800 fenêtres, 150 baignoires).

Une « Maison du Réemploi » ouvrira en 2023 sur le quartier pour une durée de 5 ans minimum, dans un ancien magasin du centre des Tamaris, mis à disposition par la Métropole. Ce magasin permettra de proposer aux professionnels et particuliers d'acheter du matériel issu des différentes déconstructions (Cèdre Bleu, Bouleaux, Tour Panoramique, ...). Les articles mis en rayon seront préalablement nettoyés et reconditionnés par une équipe de personnes en insertion professionnelle. Un atelier de bricolage à destination des particuliers sera également mis en place.

## 2-) ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) ET ÉCONOMIE CLIMATIQUE

Aujourd'hui, l'essentiel de la production énergétique de la Métropole repose sur la valorisation énergétique des déchets servant aux réseaux de chaleur. Mais sa part reste encore modeste dans la consommation d'énergie totale : 7 % d'énergie renouvelable et de récupération dans la consommation d'énergie finale en 2019.

L'enjeu est de diversifier un mix énergétique moins carboné, plus local et de développer de nouvelles sources et filières d'énergies renouvelables (équipements, production, stockage, etc.). À ce titre la Métropole et le Sud Meurthe-et-Moselle disposent de solides atouts pour faire émerger de nouvelles filières dans les secteurs stratégiques de l'économie post carbone (hydrogène, fabrication d'équipements ENR, gestion et traitement des eaux, maîtrise de la consommation énergétique, valorisation du CO<sub>2</sub>). Afin de présenter les opportunités de nouvelles filières ENR et hydrogène, des ateliers seront organisés sur des marchés et familles de produits clés.

La filière de l'hydrogène vert est particulièrement prometteuse pour certains usages (transports lourds et industrie) avec un écosystème local porteur : recherche (projet IMPACT ULHyS fédérant 10 laboratoires de recherche), stockage (Storengy à Cerville), entreprises industrielles intervenant sur la chaîne de valeur (composants pile à combustible...), etc. Une démarche de collaboration territoriale à l'échelle du Sud54 permettra de répondre à l'appel à projets de l'ADEME (écosystème H2).



Source : Centrale biomasse de Vandœuvre-lès-Nancy - grandnancy.eu

### 3-) ALIMENTATION

La montée des préoccupations sanitaires, écologiques, sociales et éthiques conduit les consommateurs à changer leurs habitudes. Les produits de l'agriculture biologique, aliments de saison, ventes en vrac, productions locales respectueuses de l'environnement sont de plus en plus plébiscités. Avec 3 milliards de repas par an, la restauration collective est un des enjeux clés de cette transition alimentaire. Depuis 2022, elle doit s'engager sur au moins 50 % de son budget dédié à l'achat de produits durables et de qualité dans ses cantines, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. D'ici 2024 le pourcentage passera à 60% pour les produits de la pêche et carnés (viande, volaille) (loi dite « EGalim » du 30 octobre 2018).

En lien avec le Programme alimentaire territorial Sud 54, la Métropole souhaite se doter d'un « Rungis local » dont l'enjeu, à l'échelle du Sud 54, est de créer des chaînes de valeur pour relier les ressources locales à l'assiette des consommateurs. En offrant de nouveaux débouchés à la production locale, les filières transitant en amont (producteurs, transformateurs) et en aval (logisticiens, restaurateurs) pourront se développer et innover grâce à de nouvelles fonctionnalités mutualisées pour les acteurs de l'alimentation. Une étude réalisée par Utopies pour la Métropole du Grand Nancy, en 2021, confirme l'opportunité d'appliquer les principes de l'EIT sur ce type d'équipement : synergies

matières, actions contre le gaspillage alimentaire, récupération de la chaleur fatale, mutualisation des flux logistiques, de services, d'équipements, de ressources humaines, formations ...

Pour maximiser les impacts, il est nécessaire de structurer une filière globale, qui assure une complémentarité des offres locales, une coopération entre les structures et un accès aux innovations que peut offrir le territoire (recherche, Incubateur lorrain, Grand Nancy Innovation, réseau foodtech Grand Est...). Ainsi la Métropole pourrait devenir un pôle d'excellence alimentaire qui innove dans l'offre locale circulaire. À noter qu'actuellement l'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de Nancy (0,92 %) est très en-deçà de la moyenne nationale (2,1 %). Selon une étude de la Chambre des métiers et de l'artisanat auprès des métiers de bouche, 40 % des restaurateurs sont prêts à adhérer à un réseau d'approvisionnement local.

Entreprendre et innover pour l'alimentation de demain, c'est tout l'objectif des Food Innovation Days, événement phare de la FoodTech en Grand Est qui se déroule tous les ans à Nancy. A cette occasion un prix « Coup de cœur de la COP territoriale » a été créé avec le Grand Nancy. Son objectif est de récompenser l'équipe étudiante qui proposera la meilleure innovation écologique et sociale. L'équipe gagnante reçoit un chèque d'un montant de 3 000 €.



Denis Piard, agriculteur  
à Saulxures-lès-Nancy  
© Bertrand Jamot •  
Métropole du Grand  
Nancy





# B) Soutenir et accompagner des produits et services circulaires sur le territoire

## 1-) TOURISME DURABLE : LABEL DESTINATION INNOVANTE DURABLE

Ce nouveau référentiel national vient d'être créé par le réseau France Congrès et Événements. Aujourd'hui 7 territoires ont obtenu ce label, dont Destination Nancy qui est l'opérateur de la Métropole du Grand Nancy pour la filière Tourisme et organisme pilote de la démarche pour la destination.

Le label Destination Innovante Durable vise à engager collectivement l'ensemble d'un territoire dans le tourisme durable. Destination Nancy a ainsi travaillé avec les lieux et organisateurs d'événements emblématiques de la Métropole du Grand Nancy, ainsi qu'avec les professionnels (hôteliers, restaurateurs, commerçants, agences événementielles, etc.) en vue de pouvoir proposer aux visiteurs un parcours durable du début à la fin de leur séjour. Accessibilité, développement du tourisme de proximité, cyclotourisme, achats durables, sobriété énergétique sont autant de sujets abordés dans ce cadre, avec comme perspective d'agir collectivement en faveur d'un développement durable de l'activité touristique et événementielle. Un nouvel audit, basé sur un référentiel national comportant 8 enjeux et 26 actions, sera réalisé tous les ans pour l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, dont la Métropole du Grand Nancy.

La Métropole s'est notamment engagée dans ce label avec des actions majeures comme la gratuité des transports pour les moins de 18 ans et pour toutes et tous les week-ends ; le lancement de la COP territoriale, véritable projet de transformation du territoire co-construit avec les habitants, les communes, les associations, les groupements socio-économiques ; ou encore une démarche de valorisation des filières courtes...

**BORDEAUX - DEAUVILLE  
MARSEILLE - NANCY - RENNES**  
Premières villes françaises labellisées



france congrès  
événements & tourisme

Source: France  
Congrès et  
Événements

## 2-) TOURNAGES ÉCORESPONSABLES

Afin de favoriser l'accueil de tournages sur le territoire, qu'il s'agisse de longs métrages, courts métrages, de téléfilms ou de séries télévisuelles, la Région Grand Est a mis en place un dispositif dénommé PLATO, associant les collectivités et s'appuyant sur le Bureau des images Grand Est. La Métropole fait partie du réseau PLATO depuis 2018 et son soutien à la production cinématographique et à l'accueil de tournages est identifié comme l'un des 3 piliers de sa feuille de route Economie créative, approuvée par le Conseil métropolitain le 31 mars 2022.

Un axe spécifique est identifié dans le cadre de cette démarche avec la Région et l'Agence culturelle Grand Est pour un programme d'action local en faveur d'une gestion écoresponsable des tournages.

Ainsi, la Métropole du Grand Nancy accompagne les équipes de production pour faciliter le tri des déchets sur les différents décors (mise à disposition de bacs de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, de carte d'accès aux déchetteries, des différents documents d'information...).

La Métropole et le Bureau des images Grand Est peuvent également mettre en lien les productions avec des structures locales, notamment pour les équipes décoration, tant pour l'approvisionnement que pour la récupération de mobilier, matières premières, accessoires, etc.

De même, une liste de prestataires locaux écoresponsables ou de solutions locales permettant de privilégier les circuits courts, l'achat responsable et l'économie de la fonctionnalité pourra être fournie.

## Actions

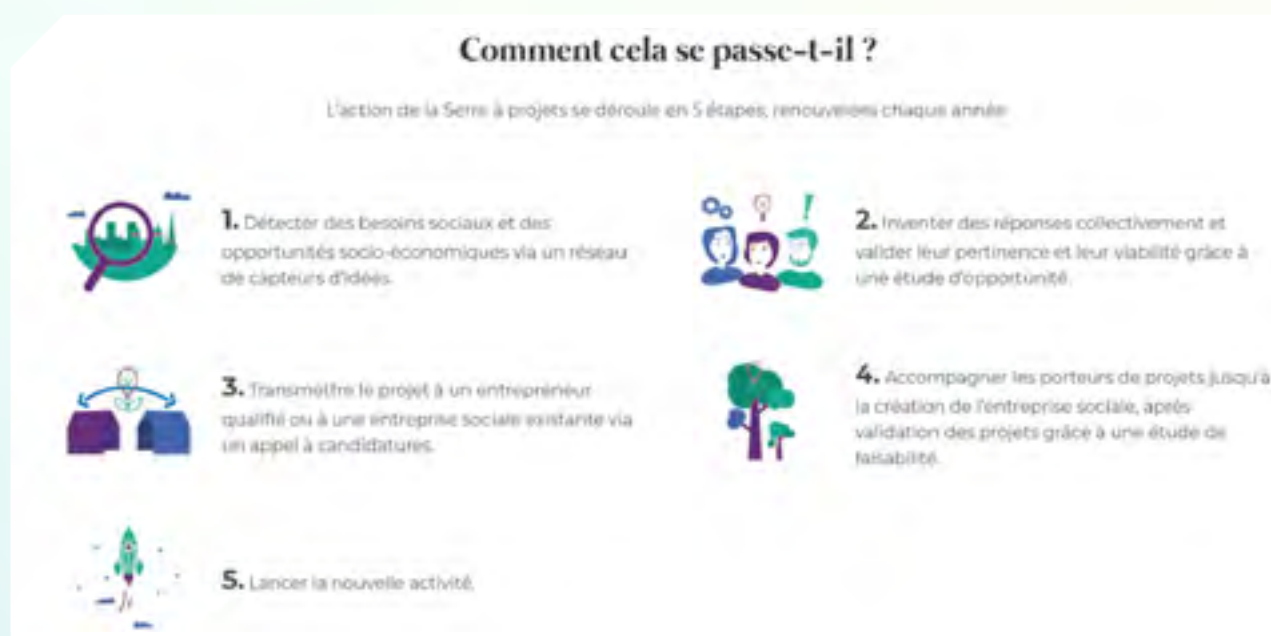
- Mettre en relation la production avec des structures locales du réemploi (La Benne Idée, ReMise, Envie Lorraine, Emmaüs, la Trucothèque ...) pour s'approvisionner en seconde main ou pour la récupération d'éléments de décors à l'issue des tournages
- Recenser des prestataires locaux écoresponsables ou des solutions locales permettant de privilégier les circuits courts, l'achat responsable et l'économie de la fonctionnalité
- Mettre en relation la production avec les associations locales pour réduire le gaspillage alimentaire (Banque alimentaire, Restos du cœur...)
- Mettre en avant les gains environnementaux générés par le choix du local pour les besoins en main d'œuvre et les approvisionnements de biens ou matériaux. Le Bureau des images Grand Est dispose d'un listing des techniciens locaux et se tient à disposition des équipes de tournage. Une liste identique pourra être fournie pour des fournisseurs et artisans locaux.

### 3-) LA SERRE À PROJETS - SCIC KÈPOS ET FRANCE ACTIVE LORRAINE

Le dispositif de la Serre à projets est un incubateur inversé qui répond à des besoins non pourvus sur le territoire sur les champs des transitions énergétiques et de l'économie sociale et solidaire. La Métropole est associée à la SCIC Kèpos, dans le collège des collectivités. Elle finance également la Serre à projets.

Les projets accompagnés dans la Serre (une dizaine par an) peuvent intégrer la SCIC. Ils intègrent alors le jardin d'entreprises, un collectif basé sur l'entraide, le partage et les mises en synergies. Le pôle Développement économique est présent au COPIL de la Serre, au jury de sélection des porteurs de projets ainsi que pour l'accompagnement des projets incubés. Cette intégration lui permet d'avoir une visibilité sur les orientations thématiques ciblées et les projets accompagnés, d'apporter un soutien technique aux porteurs de projets, de diversifier la nature de son assistance aux entreprises et associations en vue d'atteindre leur viabilité économique. Outre les subventions, une aide à la recherche de foncier, un investissement dans du matériel, de la visibilité sur les outils de communication de la collectivité sont parmi les moyens reconnus d'aider au lancement de projets qui ont souvent besoin de peu de moyens.

En 2022, la troisième promotion d'accompagnement est en cours pour une dizaine de porteurs de projet.



Source : La Serre à Projets – [www.laserre.org](http://www.laserre.org)  
(Illustrations : Studio Indigo)

# C) Faciliter les synergies locales pour intensifier les échanges et mutualisations inter-entreprises : la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

La Métropole a fait de l'EIT l'une de ses orientations stratégiques afin de favoriser la transition écologique de son territoire et d'en faire un levier de compétitivité de ses entreprises.

Concrètement, l'EIT consiste à réaliser des synergies de mutualisation et/ou d'échanges entre plusieurs acteurs économiques locaux, pour limiter les coûts et tendre vers des circuits de proximité en vue d'économiser les ressources ou d'en améliorer la productivité. Elle s'inscrit dans une logique de coopération entre entreprises, industries, associations, établissements publics et collectivités...

Cette dynamique endogène amène à réduire les pertes de valeur économique pour les acteurs locaux par la réutilisation et le réemploi, en valorisant les gisements inexploités. Outre son intérêt environnemental, la démarche est aussi appréciable sur le plan économique dans un contexte de raréfaction progressive des ressources, où les conditions d'approvisionnement en matières premières et en énergies sont soumises à des facteurs internationaux multiples et peu prévisibles.



Source : ADEME - Guide de mise en œuvre des synergies inter-entreprises pour les entreprises  
– Référence : 011019

## 1-) SYNERGIES TERRITORIALES : INSCRIPTION DE L'EIT DANS LE PACTE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY ET LES ATP (UNE ASSOCIATION, UN TERRITOIRE, UN PROJET)

Impulsés par des chefs d'entreprise impliqués bénévolement avec l'appui du Grand Nancy, ces réseaux ATP ont permis de créer une solide dynamique au sein de 9 zones d'activités économiques. L'engagement des ATP s'est traduit dans la signature du Pacte 2021-2026 qui ambitionne de « sortir du cadre » pour faire des sites ATP « des territoires exemplaires ». Ce travail de co-construction, avec l'ensemble des 9 associations ATP, a permis de mettre en lumière une volonté forte de :

- faire des ATP des relais d'action de la politique du territoire, notamment de l'EIT,
- être au service des entreprises qui s'y développent,
- être force de contribution auprès des décideurs,
- travailler en collaboration avec les acteurs locaux,
- redessiner les contours des territoires d'intervention.

Un partenariat a ainsi été formalisé entre la Métropole du Grand Nancy et chaque ATP qui le souhaite, par une convention pluriannuelle précisant les objectifs des projets associatifs dans le respect du Pacte. Les soutiens financiers apportés par la Métropole à chacune des ATP sont décomposés en une aide socle assortie d'une aide spécifique qui vise à soutenir des actions dédiées essentiellement aux thématiques de Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises, d'Écologie Industrielle et Territoriale ou encore de mobilité (Plan de Déplacements Inter-Entreprises - PDIE). 7 ATP ont signé le Pacte : Dynapôle Entreprises, La Grande Sapinière, La Porte Verte, NBTECH, Nancy Porte Sud, Rives de Meurthe et Saint Jacques Activités.

## 2-) INSCRIPTION DE L'EIT À LA FEUILLE DE ROUTE DE LORR'UP L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUD54

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, l'agence Lorr'Up qui couvre 14 EPCI participe à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique en recentrant la chaîne de valeur sur le territoire Sud 54 et favoriser une écologie industrielle et territoriale,
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions de demain,
- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

Locanomics® : un outil à disposition pour détecter des synergies structurantes

Dans le cadre de l'étude réalisée par le cabinet Utopies, la Métropole s'est dotée d'un outil innovant pour rechercher des pistes de synergies sur les volets compétences et achats : Locanomics. En lien avec le CEIA (Club Ecologie Industrielle de l'Aube), la Métropole en est la première utilisatrice pour renforcer le tissu productif local en place (en solidifiant les réseaux et les synergies). L'agence Scalen est en capacité d'exploiter cette base de données pour préparer le travail d'animation de Lorr'Up auprès des entreprises.

### 3-) INTÉGRER LES PRINCIPES DE L'EIT DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINS

Les portes d'entrée métropolitaines constituent des lieux à la fois symboliques et structurants. Au-delà de leur poids économique majeur pour la métropole, elles jouent un double rôle d'interface entre les infrastructures de desserte et le tissu urbain mais également entre l'espace urbain dense et le périurbain.

Les trois polarités de périphérie (Porte Verte à l'Est de l'agglomération, Porte Sud et Porte Ouest - Grande Sapinière) demeurent de grandes destinations commerciales attractives à l'échelle de zones de chalandise larges. Elles concourent au rayonnement de la Métropole. Toutefois, certaines sont vieillissantes et renvoient une image parfois peu qualitative.

La Métropole souhaite accompagner leur mise en valeur par une plus grande qualité architecturale et urbaine, vers un fonctionnement plus économe en énergie qu'auparavant.

Il s'agit ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs « énergie climat » de la Métropole, dans le double but de lutter contre les îlots de chaleurs urbains et de préserver l'intégrité et l'efficacité des cœurs d'îlots végétalisés.

Pour la production d'électricité renouvelable, un magasin est particulièrement adapté au photovoltaïque en autoconsommation étant donné qu'une partie de ses consommations en énergie est constante sur l'année (entre 30 à 40 % de la consommation totale). Une centrale photovoltaïque (panneaux solaires) peut être installée en toiture (sur des bâtiments neufs ou sur une surface suffisamment étendue) ou au niveau des parkings via des ombrières. La Métropole pourra accompagner ce type de projet, en lien avec les dispositifs existants. Dans le cadre de sa démarche d'écologie industrielle et territoriale, des actions d'autoconsommation collective pourraient être envisagées.



Chaufferie de Vandoeuvre - Métropole du Grand Nancy

La sensibilisation sur ces types d'énergies renouvelables pourra être réalisée par secteurs prioritaires (Barthou, Porte Verte, Marcel Brot...) en s'intégrant dans le programme porté par la Région Grand Est et Grand E-Nov + sur les Zones d'Activité du Futur (ZAF).

Une ZAF repose sur 5 axes clés pour anticiper le futur :

- Avoir un impact neutre sur les sols
- Être exemplaire en matière de durabilité
- Créer un effet levier et dynamiser les territoires
- Placer l'humain au centre de son fonctionnement
- Garantir les interfaçages au sein de la zone et avec son environnement

## Focus sur la programmation Saint-Jacques secteur des Bâlins

La ZAC Saint Jacques II, située à Maxéville, constitue l'un des derniers grands fonciers économiques disponible sur le territoire métropolitain. Elle doit, par sa programmation et son aménagement, parvenir à être un site démonstrateur de l'économie circulaire à même de répondre aux défis posés dans la stratégie économique de la Métropole :

- Ecoconception des bâtiments, des aménagements et des services
- Développement de synergies entre les acteurs qui seront présents sur Saint Jacques II (EIT)
- Nombreux équipements et services mutualisés (par exemple : restaurant, parking, infrastructures ENR, gestion des déchets, ...)
- Flotte de véhicules et vélos partagés (économie de la fonctionnalité)

Une étude menée par le cabinet ARCADIS en 2022 confirme l'opportunité et la faisabilité de positionner la future ZAC Saint Jacques II sur une dynamique circulaire susceptible de renforcer son attractivité, son efficacité et l'ancrage local des entreprises qui s'y trouveront.



Crédit B. GALLIOT - Métropole du Grand Nancy